



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de décembre à 10h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, ESTEVES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MMES BACCO (pouvoir M. SEMPERBONI) et FERRES (pouvoir MME BINOTTO).

Absent(s) excusé(s) : ---

Monsieur VERGNES a été nommé secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 12/12/2025

Date d'affichage : 12/12/2025

DÉLIBÉRATION N° D-2025/44

Objet : Demandes de subventions pour la construction d'un Pump-Track

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a souhaité se doter d'un Pump-Track dont la construction est susceptible d'être subventionnée.

Il s'agit donc de présenter une demande subvention à inscrire sur la programmation 2026 de la DETR à hauteur de 49,96 % de la dépense.

Le montant HT des travaux se répartit comme suit :

- Maitrise d'œuvre : 5.601,17 €
- Études : 3.530,00 €
- Travaux : 78.545,18 €

Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver les demandes de financement.

Envoyé en préfecture le 05/01/2026

Reçu en préfecture le 05/01/2026

Publié le

ID : 031-213104102-20251220-D202544-DE



Conseil municipal, après en avoir délibéré et selon la répartition ci-dessous décide

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, ESTEVES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Approuve les demandes d'aide financières auprès des différents partenaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.


Le Maire
Sabine GEIL-GOMEZ
